

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 07
- votants : 08

L'an deux mil dix-neuf, le deux février à 14 heures 30,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, *Maire de la Commune*.

**Date de convocation :** 24/01/2019

**Présents:** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J. et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

**Absents:** Mrs DROGOUL- SPANU D., FAY E.P., JACOMET M. et LESBROS JM. *qui a donné procuration à Mr PESCE A.*

**Objet:**

**FODAC 2019 – Finitions salle des Lunières-**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Délibérante de présenter au Conseil Départemental une demande de financement dans le cadre du Fonds d'Appui aux Communes 2019 en vue de terminer la salle des Lunières de façon à ce qu'elle puisse être opérationnelle dès l'été 2019.

C'est un projet dont le montant HT est de **25 193.00€** par rapport auquel, Monsieur le Maire envisage un financement à **55%** (population DGF 327 avec un coefficient de solidarité de 1.06) dans le cadre du **FODAC 2019** avec un plafond de **10 600.00€**

Ces finitions consistent à la mise en forme complète de la cuisine (meubles et électroménagers), la fourniture et pose de 9 stores intérieurs (stores occultant ignifuges), la fourniture et pose de 10 grilles de protection sur toutes les ouvertures du fait de l'absence de volets, la fourniture et pose d'une marquise pour protéger des intempéries la porte d'entrée ainsi que les éventuels utilisateurs de la salle en période hivernale ou pluvieuse et enfin le traitement de toutes les boiseries intérieures et extérieures et grilles de façon à les pérenniser dans le temps.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents est favorable à ce projet et au financement envisagé, il confère à cet effet tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour déposer un dossier dans le cadre du **FODAC 2019** pour un financement à **10 600.00€** ainsi que pour signer toutes pièces relatives à ce projet.



**Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus**

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 02/02/2019 004-210400909-20190202-DE_2019_004-DE